

AVIS N° 2007 - 11
du 5 juillet 2007

relatif aux

**MODES DE VIE ET IDENTITE(S) FRANCILIENNE(S),
AUJOURD'HUI ET DEMAIN**

présenté au nom du Bureau

par M. Jean-Marc SCHAEFFER

CERTIFIE CONFORME
LE PRESIDENT

JEAN-CLAUDE BOUCHERAT

LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU :

- le code général des collectivités territoriales ;
- le décret n° 93-951 du 19 juillet 1993 créant une section chargée de la prospective et de la planification au Conseil économique et social régional d'Île-de-France ;
- la nouvelle étape de la décentralisation et l'avis du CESR sur cette question présenté par M. Jean-Louis Girodot le 17 octobre 2002 ;
- les conclusions du Conseil européen de Lisbonne (24 mars 2000) par lesquelles l'Union Européenne s'est fixé comme objectif de "devenir l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique au monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale";
- les précédents rapports de la Section de la prospective et de la planification du CESR :
 - « Le devenir de l'Île-de-France à l'horizon 2025 : société - rayonnement - compétitivité » (Mme Cancellieri, septembre 1995) ;
 - « La contribution de la région Île-de-France à une stratégie nationale de développement durable » (M. Robert, octobre 1996) ;
 - « Vivre en Île-de-France en 2025 » (M. Guieysse, juin 1999) ;
 - « Contribuer à une meilleure gouvernance en Île-de-France – de l'efficacité en démocratie » (M. Robert, mai 2001) ;
 - « L'attractivité de l'Île-de-France à l'horizon 2025 » (M. Floret, mai 2004) ;
- les communications, rapports et avis du CESR sur les différents sujets facteurs de cohésion, d'attractivité, de qualité de vie tels que :
 - habitat et logement : - grands ensembles (M. Desforge, septembre 1998) – gestion urbaine de proximité (M. Incerti Formentini, janvier 2004) – la densification (M. Dumont-Fouya, mars 2007) ;
 - transports : - tarification des transports collectifs (M. Clinckx, mars 2006) ;
 - éducation : - l'orientation dans le système éducatif (Mmes Luccioni, Guiloineau, M. Hui, octobre 2001) – les jeunes franciliens sortis du système éducatif (Mme Multinu, novembre 2003) ;
 - culture : - le développement de la lecture en Île-de-France (M. Vitel, novembre 2002) – la protection et la valorisation du patrimoine en Île-de-France (M. Aracil, octobre 2006) – les métiers d'art (M. Boulard, juillet 2006) ;
 - tourisme, sports et loisirs : - activités physiques et sportives : équipements et lieux de pratique en Île-de-France (M. Ossakowsky, septembre 2005) - les enjeux et potentialités du tourisme fluvial en Île-de-France (M. Ivain, mai 2003) ;

- emploi et développement économique : - communications semestrielles relatives à « la situation de l'emploi et de la conjoncture économique en région Île-de-France » (M. Leroi) ;
 - société : - violence dans les établissements scolaires (M. Le Gall, février 1994) - communication relative à « la situation démographique en Île-de-France – actualisation 2002 » (M. Langlois, avril 2003) - « vivre en Île de France après 60 ans » (Mme Micheline Bernard-Harlaut, mai 2002) ;
 - et notamment ceux relatifs à la révision du SDRIF : - premières contributions du CESR (M. Moulié, décembre 2004) – avis sur la « vision régionale » (M. Moulié, juin 2006) - contributions complémentaires (M. Moulié, octobre 2006) - avis relatif au projet de SDRIF (M. Moulié, février 2007).
- la note de cadrage adoptée par le Bureau du CESR le 9 mai 2005, confiant à la Section de la prospective et de la planification une réflexion sur les modes de vie et l'identité francilienne ;
- le rapport de M. Jean Robert sur « les modes de vie et identité(s) francilienne(s), aujourd'hui et demain », adopté par la Section le 19 mars 2007.

ENTENDU :

le rapport de M. Jean-Marc Schaeffer au nom du Bureau du CESR.

CONSIDERANT :

- que l'affirmation de l'identité francilienne est d'autant moins évidente que l'existence administrative et politique de la Région est récente et que l'Île-de-France est également Région-capitale, dans un espace chargé d'histoire nationale ;
- que l'identité individuelle et sociale est déterminée et se construit au sein de divers cercles d'appartenance, au cours des différentes étapes de la vie et, souvent, en interaction avec les modes de vie ; et que l'identité se construit également par l'adhésion à des valeurs et à des projets ;
- que l'Île-de-France est une région dont la population reflète les vagues successives de migrations provinciales et étrangères et conserve souvent des attaches originelles importantes, d'où un sentiment de multi appartenance ;
- que l'Île-de-France s'inscrit dans les grandes tendances nationales des évolutions sociétales (globalisation de l'économie, précarisation, recomposition sociale, vieillissement de la population) ;
- que, toutefois, l'Île-de-France est caractérisée par des spécificités la distinguant de la moyenne nationale et qu'ainsi l'Île-de-France est un territoire de forts contrastes :
 - un espace majoritairement (plus de 80%) rural mais fortement polarisé par son agglomération urbaine centrale qui concentre 96% de la population,
 - une dualité sociale plus marquée que la moyenne nationale avec un fort taux de population aux revenus élevés et une population « pauvre » également importante,
 - une diversité sociale marquée par un grand nombre de familles monoparentales et de personnes seules et une population immigrée supérieure à la moyenne nationale,
 - une répartition spatiale de l'habitat parfois contraignante et même discriminatoire ;
- qu'il en résulte une médiatisation des phénomènes de société souvent plus forte en Île-de-France qu'ailleurs ;
- que la métropole parisienne, en concurrence avec les autres grandes métropoles mondiales, est caractérisée par la création et le dynamisme d'activités économiques et culturelles, source d'attractivité tant nationale qu'internationale ;
- que l'éducation et la formation participent à la construction d'une identité et qu'il convient de soutenir un haut niveau de qualification pour mieux faire face aux enjeux internationaux ;
- que l'on constate aujourd'hui une évolution des identités professionnelles qui a un impact sur les constructions identitaires pouvant aller jusqu'à l'individualisme, voire au repli sur soi ;
- que le rôle des partenaires sociaux doit être conforté dans un monde socio-économique en recherche de liens sociaux et d'identités professionnelles, notamment dans un contexte de globalisation des échanges et de recomposition du tissu économique au sein des territoires ;

- que les associations participent à la cohésion sociale et à la lutte contre les inégalités ;
- que les modes de vie franciliens, traditionnellement tournés vers la modernité dont la métropole parisienne reste un creuset historique, connaissent une rapide évolution, et sont susceptibles de regroupements identitaires mais aussi de dérives communautaristes ;
- que la lecture de l'ensemble des rapports produits depuis sa création par la Section de la prospective et de la planification (cf. visas ci-dessus) révèle une interrogation rémanente sur la notion d'« identité de l'Île-de-France » ;
- que, toutefois, en terme de recherche d'identité, des potentialités considérables semblent ouvertes grâce à la richesse et à la diversité humaine de la région et grâce au dynamisme lié au phénomène métropolitain, notamment l'attractivité de la ville de Paris.

EMET L'AVIS SUIVANT :

Article 1 :

Face aux risques que pourrait représenter l'ignorance d'un « déficit identitaire » et sans vouloir promouvoir un régionalisme exacerbé, le CESR estime qu'il est nécessaire de mobiliser l'ensemble des forces vives de la région au service d'une grande ambition en terme de développement économique, social, culturel et environnemental, pour tous les Franciliens, afin de faire émerger le ou les éléments fédérateurs à même de renforcer le lien régional. Cette ambition s'appuiera sur la richesse de ses ressources humaines, la dynamique de la métropole, son patrimoine historique et culturel dont Paris est un atout exceptionnel.

Article 2 :

Le CESR mise résolument sur :

- le dynamisme socio-économique de la région afin de trouver une nouvelle dimension identitaire du travail. Les fruits de la croissance doivent permettre de valoriser l'Île de France mais aussi de contribuer au développement d'un espace plus vaste (Bassin parisien, France...);
- la réduction des inégalités territoriales, en établissant plus de continuité entre les différents territoires de la région, ce qui conduira à renforcer l'identité et à favoriser la mixité sociale ;
- la valorisation de l'image de l'Île-de-France, pour favoriser un sentiment positif d'appartenance à ce territoire ;
- le rôle, en interne, des différents acteurs de la société civile, essentiel notamment en terme de réduction des inégalités sociales, qui doit donc être soutenu par les pouvoirs publics et notamment la Région ;
- une amélioration des liens de la société régionale afin d'y rétablir la confiance en favorisant une bonne gouvernance à tous les niveaux de décision :
 - permettre à tous les individus, quelles que soient leurs différences, d'assumer et de légitimer leurs responsabilités de citoyens, notamment en favorisant leur participation libre et active à la vie publique, gage d'une véritable démocratie ;
 - mais aussi, favoriser l'accès au sein des assemblées et des organismes délibérants et consultatifs, publics ou privés, y compris aux fonctions électives, à un maximum de personnes représentant la diversité ethnique et culturelle de la population francilienne.

Article 3 :

La population francilienne est riche d'une grande diversité sociale et ethnique. Toutefois, l'objectif de cohésion sociale ne pourra se réaliser que dans le strict respect des principes qui fondent la République.

Bâtie sur des valeurs d'équité, de laïcité et de solidarité, sans exclusive, une réelle identité ne pourra être revendiquée par les Franciliens que si elle est partagée par le plus grand nombre.